



Adoption de mon beau fils.

Par **chrismine**, le **10/08/2011** à **14:46**

Bonjour,

Je suis chrismine, je suis mariée depuis 3 ans et je souhaite adopter mon beau fils de 7ans 1/2. Il est né sous X du 1er mariage de mon mari. Alors qu'il était abandonné par sa mère, histoire de faire souffrir son père à cause de leur séparation, le père s'était précipité pour aller reconnaître son fils et l'a récupéré aussitôt. Il s'en ai donc occupé tout seul pendant au moins 3 ans avant que je ne rentre dans leur vie. aujourd'hui, l'-ex femme profite des vacances chez nous de leur 1er fils qu'elle a gardé avec elle, pour qu'il raconte des histoires a mon fils (mon beau fils que j'aimerai adopter). Quand elle appelle au téléphone son fils, elle demande aussi à parler avec l'enfant qu'elle avait abandonné et qui devrait être adopté par d'autres si le père n'était pas virgileant. elle dit souvent a mon fils de ne pas m'appeler Maman, et qu'elle était sa mère et qu'elle l'aime beaucoup. Cela rend furieux mon mari, mais qu'est ce qu'il peut faire? le gamin, ce n'est qu'un enfant , il ne peut rien comprendre maintenant. il est conscient que je ne suis pas sa mère biologique, mais a son âge , on en a rien à foutre. je suis consciente qu'un jour, il aimera poser des questions à sa mère biologique.

Que dois-je faire devant une telle situation? je n'ai pas envie de perdre le gamin, ni psychologiquement, ni physiquement. Il n'est pas le 1/2 frères de petites soeurs comme lui dit souvent son grand frère. pour moi, l'autre femme n'était qu'une mère porteuse. Celles qui font naître leur enfant sous X, ont généralement une bonne raison, mais celle-ci l'avait fait par rancœur, par égoïsme et par froideur.

Donnez-moi SVP des conseils, est-ce que je mérite être la maman de ce petit garçon? puis-je adopter mon fils? est-ce impossible?

qu'elles démarches à faire?

merci de vos conseils.

Par **Domil**, le **10/08/2011** à **15:11**

[citation]Cela rend furieux mon mari, mais qu'est ce qu'il peut faire? [/citation] faire son rôle de père, tout simplement. elle n'est pas la mère de cet enfant, donc elle n'a aucun droit de lui parler au téléphone donc il dit non, quand elle veut parler à l'autre, et ne permet plus qu'elle appelle le premier en toute liberté.. Elle se contente des droits que le jugement lui donne.

Vous pouvez adopter, sans problème, le fils de votre conjoint, plénièrement en plus, car aucune filiation n'est établie du côté de la mère.

Par **chrismine**, le **11/08/2011** à **15:36**

Merci des conseils et précisions sur l'adoption, je vois que cela me serait facile.
Merci pour votre sympathique.

Par **Claralea**, le **11/08/2011** à **23:32**

Oui, adoptez le plenièremment si son père est d'accord et vous serez sa seule mère, l'autre ne sera rien au regard de la loi.
Tout sur l'adoption plenièrè <http://vosdroits.service-public.fr/F3151.xhtml>

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **14:58**

[citation]Oui, adoptez le plenièremment si son père est d'accord et vous serez sa seule mère, l'autre ne sera rien au regard de la loi. [/citation] Elle n'est déjà rien
Et surtout, n'en parlez pas, que la mère biologique ne le sache pas donc pas les enfants non plus (et donc comme les enfants entendent tout, n'en parlez pas à la maison)

Par **Claralea**, le **12/08/2011** à **15:37**

[citation]Et surtout, n'en parlez pas, que la mère biologique ne le sache pas [/citation]

Parce que meme si elle a accouché sous X, elle peut aller le reconnaitre ?